



divorce pour faute et séparation de corps

Par **shelby63**, le **12/10/2009** à **22:07**

Bonjour,

j'ai décidé de divorcer depuis 2 ans et je l'ai dit à ce moment là à mon épouse. nous avons des biens en communs mais mariés sous le régime de la séparation des biens. Nous attendions, du moins moi, que l'un des biens soit vendu pour mettre l'autre en vente (histoire de résidence principale et secondaire) mais avec la crise c'est un peu bloqué. pour un des biens c'est moi qui ait versé le plus lors de l'achat et le crédit bancaire était à mon nom et c'est moi qui ai toujours payé (mme ne voulait pas me rembourser sa part). Pour les travaux de copropriété (ravalement, changement de fenêtres, etc, elle n'a jamais voulu participer) d'ailleurs depuis 10 ans elle n'a jamais participé aux frais du ménage ni à aucune charge concernant nos biens immobiliers, ni impôts sur le revenu ! en plus ayant créé une sarl je lui avais permis d'être actionnaire à 50 %, bien que je fus le seul en réalité à travailler sur le terrain (10 h par jour + 4 h le soir sur ordinateur) et elle, faisait 2 h par jour pour taper les dossiers sur ordinateur!!!

nous étions rémunéré en salaires et dividendes à 50/50.

ne supportant plus cela j'ai décidé de prendre ce jour un avocat et de demander le divorce, mais mon rendez-vous n'est pas possible avant 15 jrs. et voyant cela elle m'a fait toute une histoire bien qu'elle dise être d'accord, mais elle a fait intervenir un de ses frères (qui sort de prison) et qui m'a menacé au téléphone de mort et de me faire la peau ! (j'ai d'ailleurs déposé une main courante à la police)

de plus en rentrant ce soir elle était avec un membre de sa famille pour prendre une partie de ses effets vestimentaires et s'installer chez ses parents.

puis-je faire constater un abandon du domicile conjugal, (comment et par qui ? huissier etc....)

et puis-je faire valoir un divorce pour faute pour n'avoir, pour elle, jamais voulu participer aux frais du couple en 10 ans, sachant que les 5 dernières années elle avait les mêmes revenus que moi. et puis-je demander une séparation de corps et le droit d'habiter seul la maison commune (résidence secondaire) actuelle sachant qu'elle est incapable de s'en occuper et qu'elle ne veut plus habiter dans la résidence principale, car ici elle est à côté de sa famille.

merci de votre réponse

cordialement